



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lundi 27 juillet 1970

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

à 10 h 20

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 16 de l'ordre du jour :	
Conférence des Nations Unies sur le milieu humain	211
Point 12 de l'ordre du jour :	
Mise en valeur des ressources naturelles	
Rapport du Comité économique	215
Pouvoirs des représentants à la quarante-neuvième session du Conseil	216

Président : M. MARAMIS (Indonésie)

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence des Nations Unies sur le milieu humain
(E/4828, E/4877, par. 50 à 54; E/AC.24/L.371, E/L.1352)

1. M. MUSSARD (Directeur du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain) rappelle que le Comité préparatoire pour la Conférence, qui a tenu sa première session en mars, a proposé d'ordonner le programme de la Conférence autour de trois thèmes : habitation humaine et milieu, gestion rationnelle des ressources naturelles, pollution et nuisances du milieu. Le Comité préparatoire a insisté sur la nécessité d'accorder une grande attention aux problèmes qui se posent dans les pays en voie de développement, problèmes qui sont différents de ceux des pays industrialisés.

2. Par ailleurs, M. Mussard précise que le personnel du secrétariat de la Conférence sera au complet avant la fin de l'année. Pour ce qui est de la coopération avec les institutions spécialisées, il estime qu'un véritable esprit d'équipe s'est établi entre les institutions spécialisées en vue de la préparation de la Conférence. Le Groupe de travail *ad hoc* interorganisations s'est réuni quelques semaines plus tôt et a confié à une institution spécialisée la direction intellectuelle des travaux concernant chaque point important du programme provisoire de la Conférence. De nombreuses organisations, dont la FAO, l'UNESCO, l'OIT et la CEE — laquelle prépare actuellement sur le même sujet une réunion d'experts gouvernementaux qui se tiendra en 1971 à Prague —, ont accepté de remplir ce rôle. Le secrétariat de la Conférence s'est déjà mis en relation avec d'autres organisations internationales, notamment des organisations non gouvernementales comme l'UICN et le CIUS, qui a décidé de créer un comité scientifique chargé d'étudier les questions de l'environnement et d'examiner de quelle manière les unions scientifiques pourraient participer à la préparation du programme de travail de la Conférence. Le secrétariat a aussi établi une collaboration avec l'OCDE.

3. Depuis l'établissement du rapport du Secrétaire général sur les problèmes du milieu humain¹, l'opinion publique, les pouvoirs publics et les organisations scientifiques ont accordé une attention croissante aux problèmes de la pollution du milieu.

4. Le Comité préparatoire a défini de façon plus détaillée les questions se rapportant à deux grands thèmes du programme, la gestion rationnelle des ressources naturelles et la pollution et les nuisances du milieu, mais il n'a pas réussi à déterminer d'une façon précise le contenu du thème concernant l'habitation humaine et le milieu. Cependant, le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification du Département des affaires économiques et sociales va essayer de subdiviser ce grand thème en un certain nombre de sujets précis. Un groupe de travail doit en outre se réunir en octobre pour essayer de compléter le programme de la Conférence. Il serait donc préférable que le Comité préparatoire ne tienne pas de nouvelle session avant janvier 1971, car les travaux préparatoires ne seront pas assez avancés pour justifier une réunion avant cette date.

5. Il faut éviter que la Conférence ne se scinde en deux partis, celui des économistes rationnels et celui des idéalistes de l'environnement, et les gouvernements devraient s'attacher, au cours des deux prochaines années, à trouver un équilibre entre leur politique économique et la politique que leur proposent les organismes nationaux s'occupant des problèmes du milieu humain.

6. Lors de la dernière réunion du Groupe de travail *ad hoc*, il a été proposé que la question de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain soit inscrite à l'ordre du jour des prochaines réunions des commissions économiques régionales des Nations Unies. Il a été aussi décidé de demander aux représentants résidents du PNUD d'aider les gouvernements des pays dans lesquels ils sont en poste à préparer les rapports nationaux demandés par le Comité préparatoire, le cas échéant avec l'assistance d'experts se trouvant sur place.

7. M. CAPPELEN (Norvège) rappelle que le Secrétaire général a proposé dans son rapport au Conseil que la deuxième session du Comité préparatoire ait lieu au début de 1971 (E/4828, par. 14). Le Secrétaire général aurait ainsi le temps d'achever les études envisagées et de soumettre ses conclusions sous forme d'une liste des questions à examiner par la Conférence, en indiquant les priorités. Le Comité préparatoire, selon son rapport², examinera à sa deuxième session, non seulement l'ordre du jour de la Conférence, mais également la question de l'élaboration de projets de conventions, de recommandations et de conclusions sur lesquels la Conférence aurait à se prononcer.

¹ E/4667.

² A/CONF.48/PC/6.

8. De l'avis de la délégation norvégienne, la tâche de l'Assemblée générale serait facilitée si le Conseil formulait certaines observations et recommandations. A cet effet, des discussions officielles concernant la nature de ces observations et recommandations se sont engagées il y a plusieurs mois à New York entre les délégations, sur la base d'un document établi par les délégations norvégienne et suédoise. Ces discussions se sont poursuivies au cours de la présente session du Conseil et ont abouti à un projet de résolution présenté par les délégations de l'Argentine, du Japon, de la Norvège et de la Yougoslavie (E/L.1352).

9. Au paragraphe 2 du dispositif de ce projet, le Conseil réaffirme que la Conférence doit être orientée vers l'action et, au paragraphe 5, il souligne qu'il importe de tenir dûment compte des problèmes de l'environnement qui concernent tout particulièrement les pays en voie de développement. Les paragraphes 8, 9 et 10 ont trait aux rapports nationaux et aux études de cas, aux principes fondamentaux d'une déclaration sur le milieu humain et aux incidences financières de la Conférence. Les recommandations relatives à la date et au lieu de la deuxième session du Comité préparatoire et à l'organisation d'une réunion officielle des membres de ce comité à New York en septembre font l'objet des paragraphes 11 et 13.

10. Les auteurs estiment que les dispositions de ce projet de résolution devraient permettre d'instaurer un dialogue utile entre les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies et entre les gouvernements eux-mêmes. Un tel dialogue est en lui-même un des objectifs les plus importants de l'action internationale envisagée. Il facilitera l'échange de connaissances et de données d'expérience concernant l'environnement et stimulera ainsi l'action à tous les niveaux. Il faut espérer que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité par le Conseil.

11. M. de ARAÚJO CASTRO (Brésil) pense que le Conseil devrait donner au Comité préparatoire des directives sur la politique à suivre pour que les travaux de la Conférence sur le milieu humain s'insèrent bien dans le cadre de la stratégie générale du développement prévue pour les années 70. En effet, tous les efforts du Conseil économique et social, de l'ONU et de ses institutions spécialisées doivent tendre en priorité à promouvoir le plus rapidement possible le développement économique et social, et c'est en tenant compte des objectifs du développement qu'il faut élaborer les politiques et programmes destinés à protéger le milieu humain.

12. Les pouvoirs publics et l'opinion se rendent compte désormais de la menace que fait peser, dans certaines régions les plus développées, le désordre de l'utilisation des ressources et de la répartition géographique des activités économiques. Les erreurs du passé doivent être évitées lors de la planification du développement de nouvelles régions, mais il serait dangereux d'adopter pour autant à l'égard de ce problème une attitude purement conservatrice.

13. Du fait de la structure du commerce international, les gouvernements des pays en voie de développement sont souvent contraints d'accroître leurs exportations de produits agricoles et de matières premières pour pouvoir acheter les biens d'équipement qui sont nécessaires à leur

industrialisation et à leur développement et dont le prix ne cesse de croître. L'érosion et l'exploitation excessive des ressources agricoles et minérales qui en résultent représentent un danger pour le milieu rural. Il est déconcertant, à cet égard, de constater que les pays mêmes qui manifestent tant d'intérêt pour la protection du milieu s'opposent à toute proposition tendant à assurer un meilleur équilibre mondial entre les activités agricoles, industrielles et minières. Au lieu de parler constamment des "dangers d'une industrialisation rapide", il serait donc préférable de s'intéresser aux mesures internationales de caractère préventif qui permettraient aux pays en voie de développement de diminuer la pression qui s'exerce sur leurs ressources naturelles.

14. Jusqu'ici, les travaux du Comité préparatoire ont porté principalement sur les problèmes et les préférences des pays développés, sans tenir suffisamment compte des besoins et des conditions des pays en voie de développement. Une politique de stagnation en vertu de laquelle, sous prétexte de préservation du milieu, certaines régions deviendraient des réserves naturelles destinées à compenser les facteurs de pollution existant dans les pays développés serait inacceptable.

15. La mise au point d'une politique de protection du milieu exige donc une grande prudence et pose avant tout une question de priorités. Certes, le problème existe, mais ses manifestations sont encore peu apparentes dans certaines sociétés. Il importe de faire face d'abord aux besoins essentiels de l'homme, quitte à sacrifier parfois les solutions optimales du point de vue de l'environnement aux nécessités plus fondamentales du développement, surtout aux premiers stades de l'industrialisation.

16. Les éléments qui constituent le milieu humain résultent directement des options économiques nationales adoptées souverainement par chaque gouvernement. Tous les pays doivent avoir le droit d'exploiter librement leurs propres ressources naturelles. La politique à suivre en matière de protection du milieu humain est donc du ressort exclusif de chaque gouvernement et n'admet aucune ingérence extérieure. Aussi la délégation brésilienne s'inquiète-t-elle que l'on envisage un peu trop hâtivement de mettre au point des conventions et autres instruments de caractère obligatoire, alors que les pays en voie de développement en sont encore au stade où ils déterminent leurs priorités.

17. Une politique du milieu humain ne peut avoir de signification réelle que dans le contexte général du développement. Il faut donc espérer que les travaux futurs du Comité préparatoire seront menés dans une large perspective de façon à tenir pleinement compte des conditions socio-économiques et des besoins des pays en voie de développement.

18. M. KRYLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que tous les Etats, sans exception, doivent participer à la recherche de solutions aux problèmes que pose la protection du milieu humain. L'URSS accorde une très grande attention à cette question, et le caractère planifié de son régime lui permet de traiter cette question, qui touche à la fois l'industrie, l'homme et la nature, de la façon la plus harmonieuse possible.

19. La protection de la nature et de l'environnement ainsi que la gestion des ressources du milieu font partie intégrante des plans de développement économique, social et culturel de l'URSS. Un certain nombre de lois ont été adoptées à cet effet, notamment des lois sur les moyens d'éviter l'érosion des terres, sur l'hydrographie et sur la protection du lac Baïkal. De plus, un comité scientifique travaillant en collaboration avec l'Académie des sciences a été chargé d'étudier les questions du milieu humain et de l'utilisation rationnelle des ressources de la biosphère.

20. Pour résoudre entièrement les problèmes en jeu tant sur le plan national qu'à l'échelon international, il faudra instaurer une véritable collaboration internationale qui fasse appel aux ressources de tous les pays. Les questions de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle du milieu ne peuvent être dissociées de celles du maintien de la paix et du désarmement, et l'URSS se préoccupe vivement de la pollution de l'eau et de l'atmosphère provoquée par diverses expériences militaires. L'URSS est favorable à l'élaboration d'un accord visant à interdire l'utilisation des mers et des océans à des fins militaires, ainsi qu'à l'adoption d'une convention interdisant la conservation et le stockage des armes bactériologiques. Elle reste fidèle, à cet égard, aux dispositions du Traité de Moscou de 1963, et estime que les problèmes de cette nature devraient être examinés dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain.

21. La délégation de l'URSS est favorable au programme provisoire de la Conférence établi par le Comité préparatoire, mais pense qu'il ne faudrait pas trop élargir le cadre de chacun des grands thèmes, afin d'éviter que des questions importantes ne reçoivent pas suffisamment d'attention. La Conférence devrait surtout s'attacher à l'examen de la question de la protection du milieu humain et de la gestion des ressources naturelles et ne pas donner trop d'importance aux problèmes de caractère scientifique qui font déjà l'objet d'une étude détaillée au sein des institutions spécialisées.

22. Le représentant de l'URSS rappelle que les travaux importants ont déjà été réalisés dans le domaine du milieu humain. Un certain nombre de réunions se sont tenues sur ce sujet et des programmes ont été établis, en particulier à l'initiative du CIUS. A ce propos, il convient de souligner l'importance que présente la Conférence sur les problèmes relatifs à l'environnement, qui doit se tenir à Prague en 1971 et à laquelle prendront part tous les Etats européens. L'URSS est représentée au groupe chargé de préparer cette réunion, et un comité préparatoire a également été constitué en Union soviétique.

23. Le représentant de l'URSS juge satisfaisant le rapport du Comité préparatoire. Il estime cependant qu'il ne reflète pas suffisamment les points de vue émis par certaines délégations au cours de la session du Comité. C'est ainsi que certaines délégations avaient demandé que le rapport du Secrétaire général sur les problèmes du milieu humain³ soit considéré comme un document de base, après avoir été mis à jour, compte tenu de certaines observations et des faits nouveaux intervenus depuis son élaboration.

24. La Conférence devra aussi pouvoir disposer des rapports des quatre commissions économiques régionales, ainsi que des rapports des institutions spécialisées qui portent sur les problèmes du milieu humain. En même temps, il conviendrait que le Comité préparatoire s'efforce de limiter la documentation présentée à la Conférence, afin que celle-ci puisse se concentrer sur l'examen de mesures pratiques.

25. Bien que satisfaite des activités menées jusqu'ici, la délégation de l'URSS est préoccupée de la lenteur des préparatifs de la Conférence. Elle tient à souligner que les problèmes du milieu ont un caractère humain, et elle continuera, comme elle l'a fait à la quarante-septième session du Conseil et à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, à insister pour que ce caractère universel se reflète dans la Conférence. Tous les Etats, sans exception, doivent pouvoir participer à ses travaux; du respect du principe de l'universalité dépend son succès. La délégation de l'URSS se réserve le droit de revenir sur cette question ultérieurement au cours de la session du Conseil ou au sein d'autres organes.

26. A propos des aspects financiers, elle rappelle que, à la quarante-septième session du Conseil et à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, les délégations avaient demandé qu'on s'efforce par tous les moyens de réduire le coût de la Conférence. Il avait été prévu de maintenir les dépenses à 1,5 million de dollars, mais on parle actuellement de les porter à 2 millions de dollars. La délégation de l'URSS souhaiterait obtenir des explications à ce sujet.

27. M. SPENCER (Observateur du Canada), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que son gouvernement n'a pas eu le temps d'examiner le rapport du Secrétaire général (E/4828) et qu'il présentera des observations sur ce rapport à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

28. Le Canada a été heureux de participer à la première session du Comité préparatoire et pense que, si la deuxième session a lieu au début de 1971, il serait bon que le secrétariat présente un rapport intérimaire à une réunion officieuse qui se tiendrait à New York en septembre. C'est d'ailleurs New York qui, de l'avis de la délégation canadienne, devrait rester le lieu de réunion du Comité préparatoire, et si la deuxième session se tient à Genève, il ne faudrait pas que cela constitue un précédent.

29. Le représentant du Canada constate avec satisfaction que des consultations utiles ont eu lieu avec d'autres organismes. Des rapports étroits devraient s'établir en particulier avec le secrétariat de la CEE, étant donné que le thème de la réunion d'experts gouvernementaux qui doit avoir lieu à Prague en 1971 est directement lié à celui qui sera examiné à Stockholm. Il faudrait veiller à éviter tout chevauchement entre les activités de la CEE et celles du Comité préparatoire et du secrétariat de la conférence de Stockholm.

30. La délégation canadienne a noté que l'on avait demandé aux gouvernements de présenter des rapports nationaux et des études de cas. Certes, cette façon de procéder sera très utile, mais elle ne doit pas faire oublier

³ E/4667.

que la Conférence a un rôle important à jouer dans le domaine de la coopération internationale et que son action doit être globale et orientée vers l'action.

31. Le représentant du Canada souligne l'importance de la tâche qui incombe au Conseil dans le domaine de la coordination, particulièrement en ce qui concerne l'action des institutions spécialisées. A l'heure actuelle, les questions de coopération et de coordination prennent une importance prédominante. Il convient donc de se féliciter que les institutions spécialisées aient participé activement à la première session du Comité préparatoire, et il faut espérer qu'elles feront de même aux sessions ultérieures. La délégation canadienne a constaté avec satisfaction que la question des préparatifs de la Conférence a fait l'objet d'une réunion spéciale du Sous-Comité de la science et de la technique du CAC et que le CAC a approuvé par la suite une proposition visant à créer un groupe de travail *ad hoc* interorganisations.

32. S'il est à souhaiter que les pays en voie de développement continuent à participer activement aux préparatifs de la Conférence, il est inévitable que certains des problèmes du milieu sur lesquels celle-ci se penchera intéressent au premier chef, du moins pendant un certain temps, les pays industrialisés. Mais la Conférence revêt une grande importance à la fois pour les pays développés et pour les pays en voie de développement, et elle présentera un caractère unique en ce sens qu'elle sera un forum où tous ces pays pourront étudier ensemble des problèmes de portée mondiale.

33. M. AUGER (France) note que les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain font intervenir tant d'organismes scientifiques, économiques, régionaux et intergouvernementaux qu'il devient difficile de faire le point de la situation. De plus, la conférence de Prague prévue pour 1971, qui est très bien préparée, doit porter sur les mêmes problèmes, si bien qu'on peut se demander quel sera le rôle de la conférence de 1972.

34. De l'avis de la délégation française, ce rôle peut être important. Deux camps seront en présence, d'une part les économistes et de l'autre les idéalistes. La Conférence disposera de nombreux documents qui auront déjà été étudiés, et devra donc aborder franchement ce problème de l'opposition qui existe entre l'aspect proprement économique et l'aspect humain du problème. Certes, les pays en voie de développement doivent pouvoir utiliser librement leurs ressources, mais il ne faut pas oublier qu'une mauvaise utilisation mettra en danger l'environnement humain.

35. L'ordre du jour de la Conférence sera établi en septembre. Dès cette date, des prises de contact devront être établies. De l'avis de la délégation française, la Conférence devra essentiellement être orientée vers l'action et faire un choix entre les facteurs économiques et les facteurs humains afin d'éviter une dégradation de l'environnement. Elle devra fonder ses discussions sur les documents qui lui seront soumis par le secrétariat, ce dernier devant tenir compte des rapports qui lui auront été remis par les gouvernements dans la préparation des textes destinés à la Conférence, puisque celle-ci ne sera saisie que des docu-

ments du secrétariat. C'est à cette seule condition que la discussion pourra donner de bons résultats.

36. Mme ZAEFFERER de GOYENECHÉ (Argentine) rappelle que sa délégation a été membre du Comité préparatoire et que l'opinion de son gouvernement se trouve reflétée dans le rapport du Secrétaire général (E/4828). A sa prochaine session, le Comité préparatoire devra s'efforcer de compléter les lacunes existantes en s'inspirant des observations formulées par le Conseil.

37. Le Gouvernement argentin se rend compte de l'intérêt que présente la question du milieu humain et met tout en oeuvre pour se préparer à la Conférence. La délégation norvégienne a présenté un projet de résolution (E/L.1352) dont l'Argentine est coauteur. Ce texte insiste notamment sur la nécessité de ne pas trop charger l'ordre du jour de la Conférence afin que celle-ci puisse aboutir à des résultats fructueux et concrets.

38. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) attire l'attention du Conseil sur l'aspect humain du problème de l'environnement, qui devra retenir l'attention de la Conférence en 1972. Il est difficile d'imaginer une méthode applicable à l'échelon mondial pour résoudre le problème, car celui-ci revêt des aspects qui diffèrent selon les nations, en fonction de leurs priorités et de leur stade de développement. Il est malgré tout important d'envisager le problème sous cet aspect global, de façon à pouvoir harmoniser les actions entreprises, qui mettent en jeu des questions complexes.

39. En ce qui concerne la qualité du milieu humain, le représentant des Etats-Unis s'associe aux remarques du représentant du Brésil. La Conférence ne doit pas viser seulement à conserver au monde son aspect primitif, mais envisager plutôt d'utiliser les techniques, les instruments et les ressources disponibles pour créer un milieu plus humain, plus équitable et plus favorable à la création. C'est cet aspect qu'il convient de souligner.

40. Pour que la Conférence soit efficace, il faut qu'elle commande le plein engagement de tous les pays participants. Elle ne doit pas se contenter de refléter les activités d'un comité, d'un secrétariat ou même de représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité préparatoire a d'ailleurs recommandé, dans son rapport, que tous les pays participants soient consultés et que leurs recommandations soient prises en considération. C'est aux gouvernements qu'il appartient d'accélérer ce processus de participation.

41. La délégation des Etats-Unis estime qu'en établissant le plus tôt possible l'ordre du jour de la Conférence on aboutira à une répartition plus équilibrée des tâches. De nombreux gouvernements s'occupent déjà des questions de l'environnement; ils ont créé des commissions à cet effet et disposent d'un certain nombre d'experts. Il importe de déterminer, le plus rapidement possible, quelle sera leur contribution, de façon à éviter les chevauchements qui, autrement, ne manqueraient pas de se produire; cette méthode permettra d'ailleurs de réaliser des économies. Les organisations non gouvernementales peuvent aussi jouer un rôle très important dans ce domaine.

42. Comme l'ont souligné la plupart des délégations, les travaux de la Conférence doivent être orientés vers l'action. Le mandat de la Conférence est très net à ce sujet. Il ne s'agit pas seulement de discuter, il faut agir. A cet effet, il serait bon de renforcer les mécanismes internes et de mettre au point des conventions, sans pourtant faire preuve à cet égard d'un excès de précipitation. Le Comité préparatoire devra, dans ses recommandations finales, prendre en considération les recommandations des gouvernements.

43. Le représentant des Etats-Unis estime qu'on ne s'est pas suffisamment attaché, pour le moment, à la question de la mise en oeuvre des recommandations et décisions de la Conférence. Il serait bon de procéder à quelques études supplémentaires à ce sujet.

44. Pour ce qui est du budget de la Conférence, le représentant des Etats-Unis estime que la question des incidences financières devrait être réexaminée en vue de réduire les dépenses – qui, d'après les dernières prévisions, augmenteraient. Le Gouvernement des Etats-Unis réserve sa position sur cette question jusqu'au moment où l'ordre du jour définitif sera établi.

45. Il semble qu'en ce qui concerne la documentation on pourrait faire plus largement appel aux gouvernements et aux organismes qui s'occupent déjà des problèmes de l'environnement et veiller à ce que la documentation présentée soit véritablement utile. Il faut en effet éviter d'augmenter les effectifs du secrétariat de la Conférence. Pour réaliser des économies, peut-être serait-il également possible d'établir des priorités au sein du secrétariat, de façon que les activités de la Conférence puissent remplacer certaines autres activités moins importantes.

46. Le Gouvernement des Etats-Unis étudiera avec soin le projet de résolution présenté sur la question du milieu humain (E/L.1352), question qui l'intéresse tout spécialement. Le président Nixon en a souligné l'importance particulière et a pris des mesures pour qu'elle soit étudiée avec attention aux Etats-Unis.

47. M. SKATARETIKO (Yougoslavie), dont le pays est membre du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, ne pense pas que la convocation de la Conférence aura à elle seule un effet suffisant sur les gouvernements et l'opinion publique. Il faudra, si l'on veut obtenir les résultats que la communauté internationale attend, que la Conférence soit orientée vers l'action.

48. Dans cette perspective, certains éléments négatifs sont à éviter. En particulier, la Conférence ne devra pas omettre certains problèmes du milieu humain qui ont déjà pris un caractère aigu dans les pays en voie de développement (érosion des sols, déboisement, urbanisation rapide, etc.). En fait, les pays en voie de développement et les pays développés ont des problèmes d'environnement très comparables, même s'ils doivent être résolus par des moyens différents. A cet égard, il est à craindre que les pays en voie de développement n'aient à payer une partie du coût des moyens mis en oeuvre pour résoudre les problèmes du milieu dans les pays développés, sous forme d'une hausse du prix de leurs importations.

49. Il est reconnu que les déséquilibres du milieu humain existant dans une partie du monde peuvent causer d'énormes dommages ailleurs; la pollution de l'air, de l'eau et des mers a déjà pris des proportions universelles. Il est donc extrêmement important que la Conférence ait, elle aussi, un caractère universel, et il ne faudrait donc pas en exclure certains pays – notamment la République populaire de Chine.

50. La Yougoslavie, qui est un des auteurs du projet de résolution E/L.1352, souhaite que ce texte soit adopté à l'unanimité.

51. M. ALI (Organisation internationale du Travail) dit qu'à sa cinquante-quatrième session la Conférence internationale du Travail a adopté à l'unanimité une résolution sur la participation de l'OIT à la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain. Dans ce texte, elle rappelle les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question et met en relief le rôle joué par l'OIT en ce qui concerne le milieu de travail. Elle demande également la constitution d'une délégation tripartite de l'OIT auprès du Comité préparatoire et de la Conférence, et souligne la nécessité d'associer les organisations d'employeurs et de travailleurs à toute action nationale et internationale menée dans ce domaine.

52. En présentant cette résolution à la Conférence internationale du Travail, le Président de la Commission des résolutions a déclaré que la participation de l'OIT à la Conférence sur le milieu humain refléterait son désir de soutenir pleinement l'effort global des Nations Unies en la matière. Par l'intermédiaire de l'OIT, les organisations d'employeurs et de travailleurs du monde entier s'associeraient à cet effort et pourraient contribuer à épargner aux pays en voie de développement les erreurs commises par les pays industrialisés dans le passé.

53. L'OIT pourra aussi contribuer au succès de la Conférence en la faisant bénéficier de sa vaste expérience en matière de contrôle de l'application des conventions internationales.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en valeur des ressources naturelles

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4901)

54. Le PRÉSIDENT signale au Conseil le projet de résolution sur la mise en valeur des ressources naturelles proposé par le Comité économique au paragraphe 8, a, de son rapport (E/4901). Il indique à ce propos que c'est à la cinquantième session du Conseil, et non à la cinquante et unième, qu'il sera demandé au Comité des ressources naturelles de présenter son premier rapport au Conseil (par. 8 du dispositif); cette modification a été introduite avec l'assentiment des auteurs, pour tenir compte, d'une part du fait que le Comité des ressources naturelles doit se réunir en février 1970, et d'autre part du fait que le Secrétaire général doit également présenter un rapport intérimaire sur la question à la cinquantième session.

55. M. NYNEQUE (Kenya), dont la délégation est l'un des auteurs du projet de résolution du Comité économique, rappelle que ce texte a été adopté à la suite d'une discussion approfondie et de nombreuses consultations; un large accord a pu être ainsi atteint. Peut-être ce projet pourrait-il maintenant être adopté par le Conseil par acclamation, étant entendu qu'il serait pris note des réserves formulées par certaines délégations au Comité économique.

56. Le PRÉSIDENT donne la parole aux représentants qui souhaitent expliquer le vote de leur délégation avant le vote.

57. M. VIAUD (France) dit que sa délégation s'abstiendra sur ce projet de résolution, comme elle l'a fait au Comité économique. Elle estime qu'il est inopportun de créer un organe subsidiaire du Conseil économique et social au moment où celui-ci revise ses méthodes de travail et son organisation. La recherche et la mise en valeur des ressources naturelles doivent, certes, avoir une place prioritaire dans les programmes consacrés au développement et dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, mais il est préférable d'attendre, pour créer un comité permanent des ressources naturelles, que soit mis sur pied le nouveau dispositif envisagé par le Conseil pour l'évaluation de la Décennie.

58. Etant donné cependant que le projet de résolution sera vraisemblablement adopté, M. Viaud espère que l'intégration de l'organe nouvellement créé dans le mécanisme du Conseil pourra être ensuite révisée et améliorée, le cas échéant, en fonction des décisions institutionnelles que le Conseil prendra pour la deuxième Décennie.

59. M. BRADLEY (Argentine) rappelle que sa délégation s'est abstenue au Comité économique lors du vote sur le projet de résolution parce que son gouvernement n'avait pas pu étudier certains amendements. Ayant à présent reçu des instructions de son gouvernement, elle votera pour le projet de résolution.

60. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation s'abstiendra sur le projet de résolution, comme elle l'a fait au Comité économique. Elle a déjà expliqué que la création d'un comité des ressources naturelles ne lui paraissait pas nécessaire. Ses doutes sont confirmés par le fait que ce comité serait autorisé à faire établir des comptes rendus analytiques de ses débats, ce qui irait à l'encontre de la tendance actuellement suivie à l'ONU.

61. Mme ILIOUSHINA (Union des Républiques socialistes soviétiques) annonce que sa délégation votera contre le projet de résolution, comme elle l'a fait au Comité économique. La question du développement des ressources naturelles est urgente et vitale, mais l'URSS ne pense pas

que la création d'un organe contribuerait à la résoudre, étant donné qu'un autre organe s'en occupe déjà.

A la demande du représentant du Kenya, il est procédé au vote par appel nominal sur le projet de résolution figurant à l'alinéa a du paragraphe 8 du rapport du Comité économique (E/4901).

L'appel commence par la Norvège, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Norvège, Pakistan, République populaire du Congo, Soudan, Tunisie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Yougoslavie, Argentine, Brésil, Ceylan, Tchad, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya.

Votent contre : Union des Républiques socialistes soviétiques, Bulgarie.

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay, France.

Par 20 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté.

62. M. GUELEV (Bulgarie), expliquant le vote de sa délégation, indique que celle-ci a voté contre le projet de résolution parce qu'elle a estimé que ce texte visait à substituer un nouvel organe à un organe existant qui est capable de faire le même travail.

63. Le PRÉSIDENT appelle ensuite l'attention du Conseil sur un projet de décision qui figure à l'alinéa b du paragraphe 8 du document E/4901.

64. Il signale que, dans le texte de ce projet de décision, le mot "dûment" doit être inséré entre les mots "en prenant" et les mots "en considération". En outre, dans les versions anglaise et russe, la cote du rapport du Secrétaire général doit se lire "E/4779", et les mots "ad hoc" doivent être remplacés par "consultatif" dans le nom du Comité sur l'application de la science et de la technique au développement.

65. Le Comité économique ayant adopté ce projet de décision sans le mettre aux voix, le Président suggère que le Conseil en fasse de même.

Le projet de décision est adopté.

Pouvoirs des représentants à la quarante-neuvième session du Conseil (E/4902)

66. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Président et des Vice-Présidents concernant les pouvoirs des représentants à la quarante-neuvième session du Conseil (E/4902).

La séance est levée à 12 h 55.